

# CHS du 21 janvier 2010

*Délégation FO : Florence JAVELOT (Trésor)  
Chantal DUJARRIER (Trésor)  
Alain BOUM (Trésor)  
Christophe DELALANDE (Trésor)  
Jérôme GOTUWKA (Impôts)*

## *Un (court) rappel sur le CHS :*

*Le CHS (Comité d'Hygiène et de Sécurité) est une instance interdirectionnelle (Impôts, Trésor Public, DGCCRF, DOUANES, INSEE et SDNC) qui s'occupe de l'hygiène et de la sécurité, bref de vos conditions de travail.*

*Il réunit des membres de l'administration (les Directeurs, les ACMO : agents chargés de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité au sein de chaque direction), des acteurs de la prévention (l'inspecteur Hygiène et Sécurité, le médecin de prévention) et des représentants du personnel sous la présidence du Trésorier Payeur Général.*

*Une particularité : les représentants du personnel ont un nombre de voix supérieur à celui de l'administration (c'est pas courant).*

*Il dispose d'un budget (319 825 € en 2009) : celui-ci est bien entendu insuffisant (et ce budget, basé sur les effectifs, diminue chaque année !!) pour financer tous les travaux d'hygiène et de sécurité nécessaires dans notre département : le CHS doit donc prioriser ses actions en élaborant chaque année un programme de prévention.*

*Pour ce faire, il s'appuie sur : les cahiers d'hygiène et de sécurité (**on ne le rappellera jamais assez : annotez le !!**), les rapports des visites de sites effectués par l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, les rapports du médecin de prévention, etc....*

*Les membres du CHS peuvent le cas échéant se déplacer sur les sites.*

*Chaque direction finance aussi, sur sa dotation global de fonctionnement, des travaux d'hygiène et de sécurité mais en période de vaches maigres budgétaires, la tentation est grande de lorgner, avec convoitise, vers le budget du CHS.*

Le quorum étant atteint (Solidaires et la CGT n'étaient pas présents en raison de la grève), le CHS DI peut se tenir valablement.

Le Président accueille Monsieur MAAREK nouvel Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS) des Yvelines et lui souligne la pénurie chronique de médecin de prévention sur le département (un seul médecin alors que la présence de deux médecins de prévention serait nécessaire).

## **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du 13/10/2009**

Le procès-verbal du CHSDI du 13/10/2009 est approuvé à l'unanimité.

## **Point n°2 : Bilan de l'utilisation de la dotation budgétaire 2009**

Le président se félicite de l'utilisation de la totalité des crédits alloués au CHS DI.

Il rappelle que le CHS veille à ne pas gaspiller d'argent en programmant les opérations sur l'année :  
En début d'année : les opérations les plus lourdes.

Au milieu de l'année : le complément.

En 3<sup>ème</sup> affectation : les petites dépenses (l'interdirectionnel notamment).

Madame Le Normand, la secrétaire animatrice du CHS DI, remercie les ACMO pour leur rapidité à lui faire remonter les modifications de factures.

Le Président félicite Madame Le Normand pour son travail et rappelle qu'il y avait un engagement personnel des ACMO sur l'aboutissement dans l'année de certains travaux.

Le DSF ajoute que cela peut s'avérer difficile pour certains travaux.

### **Point n° 3 : compte rendu du groupe de travail des 24/11/2009 et 15/12/2009 et point n° 4 : pré-affectations budgétaires 2010**

Le Président précise qu'il plaidera auprès de la DPAEP le versement du complément budgétaire de 5 % en fin d'année. Après tout ce complément ne représente pas une somme colossale par rapport au budget de l'Etat.

Il faut savoir que depuis plusieurs années, ce complément de dotation n'est *jamais* versé au CHS par la DPAEP !!! (95% de la dotation annuelle allouée à chaque CHS DI est versée en février...le complément de 5% devrait l'être en fin d'année)

Le DSF précise que l'opération n° 8 de sa direction (révisions ponctuelles du réseau électrique) est abandonnée.

Mme Le Normand précise qu'un stage de mise en sécurité des personnes et évacuation est prévu pour le CFP de St Quentin en raison de la taille de l'immeuble.

Mme LN répond à une interrogation du Président : les organismes de formation sont remis chaque année en concurrence pour l'attribution des formations.

Le Président précise que l'examen de l'opération n°3 de l'INSEE (remplacement des détecteurs du restaurant administratif) est reporté ( en l'absence de devis) en seconde affectation .

Les Douanes présentent un devis moins élevé (16 095, 37 €) pour les portes coupe-feu de la Direction Régionale de St Germain (cette opération avait eu un avis favorable en groupe de travail du 24/11/2009).

Le DSF s'étonne du montant de 15 000 € pour l'achat d'escabeaux pour le Trésor Public (opération n°2) .

Mr Carfantan, chef du service matériel et ACMO, répond que cela correspond à l'achat de 46 escabeaux sécurisés pour plusieurs sites du département.

Le Président précise que l'opération n°7, la création à la TG de toilettes pour personnes à mobilité réduite, s'avérait nécessaire depuis l'installation de l'ascenseur pour handicapés.

Le Président s'interroge sur la nécessité d'installer des rampes dans le cadre de la reprise des marches dangereuses de escalier principal de la TG que le CHS co-finance.

Mr Carfantan précise que ces rampes sont destinées aux personnes à mobilité réduite.

Le Président fait part de son étonnement en raison de l'existence d'un ascenseur pour ces personnes. Il demande aussi que la problématique des skateurs soit réglée avec ces travaux.

Document Unique (DU) de la DGFIP : le Président précise que le DU de la DGFIP est presque finalisé et sera présenté au prochain CHS.

Le DSF fait un point sur la restauration suite à l'inspection des services vétérinaires à la cuisine centrale de l'INSEE à Saint Quentin en Yvelines. Ces services avaient relevé de nombreux points noirs dont la responsabilité relève de plusieurs acteurs :

Les services sociaux, Dupont Restauration, l'INSEE, et la DPAEP.

Le DSF précise que la fermeture du restaurant de l'INSEE poserait un gros problème : les sites sans cuisine sont approvisionnés par la cuisine centrale.

Il précise que les services vétérinaires ont accordé un agrément provisoire de 3 mois et que le financement de certains gros travaux (achat de gros équipements notamment) avait l'accord de la DPAEP.

La directrice de l'INSEE remarque que les principaux problèmes soulignés dans le rapport des services vétérinaires sont de la responsabilité de Dupont Restauration : manque de formation du personnel de la cantine, utilisation du matériel et non respect des procédures.

Le Président s'interroge sur les travaux qui incombent à la DPAEP.

La CFDT rappelle la nécessité de deux exercices d'évacuation incendie par an et remarque que cela n'est pas respecté dans de nombreuses trésoreries.

Mr MAAREK souligne que c'est la loi.

FO réclame qu'un compte rendu soit rédigé après chaque exercice : il est nécessaire en effet pour pouvoir se rendre compte des problèmes survenant lors d'un exercice d'évacuation et y remédier.

Pour le Trésor Public, Mr Carfantan précise que toutes les trésoreries des Yvelines seront prochainement inspectées dans le cadre de la maintenance des centrales d'alerte incendie ; un déclenchement d'alarme est prévu sur chaque site et qu'ainsi, tous les sites auront fait au moins un exercice d'évacuation en 2010.

A une question de FO, Mme Le Normand précise que le CHS détient désormais tous les DTA (le Dossier Technique Amiante est un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante) des sites localisés : en effet, pour ces sites, les propriétaires n'avaient pas fourni les DTA et ont du faire l'objet d'une relance.

L'absence de DTA peut être problématique : le dossier technique amiante permet en effet aux entreprises qui interviennent pour des travaux, de savoir si elles seront confrontées à de l'amiante

### **Point n° 5 : Document Unique (DU) du SDNC**

Le directeur du SDNC fait une présentation de sa direction : 200 personnes dont 40 agents de terrain qui ont une compétence nationale et doivent souvent se déplacer (situation d'isolement et contrainte de déplacement) et 160 « sédentaires ».

Le DU a fait l'objet d'une présentation en réunion plénière le 05/11/2009 aux deux organismes paritaires représentant les fonctionnaires et les ouvriers d'Etat (100 fonctionnaires et 100 ouvriers travaillent au SDNC).

Il rappelle que le principe de prévention est traditionnellement ancré dans la culture du SDNC.

Mme CURNIER, ACOMO du SDNC, décrit l'élaboration du DU dans sa direction :

Respect de la démarche participative

Un groupe de travail sur le DU de 14 personnes a été constitué pour tenir compte de la diversité des métiers exercés au SDNC. Ce GT s'est réuni 3 fois au cours de 2009.

4 grandes familles d'actions ont été définies.

Elle souligne que la cotation des risques est difficile en raison de son côté subjectif.

Elle précise que le médecin de prévention a été associé à la démarche.

Sur un point sur l'hygiène abordé par l'ACMO du SDNC, le Président constate que le marché du nettoyage de l'Agence Centrale d'Achat du ministère ne fonctionne pas : le manque d'hygiène dans les locaux est à l'origine de nombreuses récriminations de la part des agents.

Le Président juge que le DU du SDNC est une très bonne synthèse.

La CFDT demande si le risque routier a fait l'objet d'un cadrage national.

Le Président répond que la cotation du risque dépend de la nature de la mission exercée.

Mme Le Normand précise que le risque routier doit être pondéré par le nombre d'accidents constatés (fiche n° 9 du guide sur l'élaboration du DU).

Mme CURNIER donne l'exemple des brigadiers topographiques qui font parfois plus de 100 kms dans la journée.

Le Président affirme que l'on doit se baser sur les accidents avec arrêt de travail pour coter ce risque...ce que conteste la CFDT : la statistique est une photo du passé or le DU parle du futur.

Le Président ajoute que contrairement à ce qui a été fait dans le DU du SDNC, il n'aurait pas mis ce risque « en rouge » mais qu'il y a ce ressenti de la part des collègues du SDNC ; il doit être pris en compte. Le DU est un document évolutif mais le Président a une forte réserve sur ce point.

L'IHS fait part de son étonnement : le département des Yvelines est le seul département à coter ce risque aussi fort (l'IHS intervient sur les départements du 78, 77, 91 et 92). Et que le souci est qu'il n'y a pas vraiment de solution pour réduire ce risque à part les formations.

### **Point n° 6 : Document Unique de l'INSEE**

La directrice de l'INSEE présente sa direction : 250 agents occupés essentiellement à des tâches administratives.

Le GT sur le DU a été réuni deux fois.

Elle précise que la présentation diffère de celle préconisée par la DPAEP (cette présentation des risques avait troublé les représentants du personnel lors du GT du CHS DI du 24/11/2009).

Et que des progrès pourront être apportés à l'avenir sur le DU.

Elle souligne aussi une crainte particulière à sa direction et qui a été relevé dans le DU : une partie de l'activité de la Direction Régionale de St Quentin en Yvelines doit en effet être délocalisée en Lorraine.

FO s'interroge sur le respect de la démarche *participative* dans l'élaboration du DU (un doute sur son respect était apparu lors du GT du 24/11/2009).

Cette démarche *participative* est le point de départ du document unique qui se veut un relevé *exhaustif* des risques ; ne pas la respecter conduirait à passer à coté de certains risques.

La directrice affirme que celle-ci a bien été respectée : tous les agents de l'INSEE ont bien été consultés.

### **Point n° 7 : présentation de la cellule d'écoute et de prévention en matière de discrimination par l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.**

L'IHS préfère différer cette présentation car il n'a pas de recul sur cette structure ; il ne sait pas quelles personnes seront habilitées à répondre lors des contacts téléphoniques.

### **Questions diverses :**

La CFDT demande l'avis du Président sur l'installation d'un défibrillateur au SDNC.

Mme Le Normand rappelle que la DPAEP a précisé que les CHS n'avaient pas vocation à financer l'achat de défibrillateurs. Cet achat relève des budgets de chaque direction.

Le Président précise qu'il n'est pas opposé à son installation au SDNC comme il l'avait dit lors du précédent CHS.